



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

air

Question écrite n° 65071

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les conclusions d'une étude franco-argentine parue dans le numéro d'août du mensuel Human Reproduction selon lesquelles les agents toxiques de l'environnement (pesticides et solvants) auraient une influence sur la fertilité masculine. Il lui demande de bien vouloir lui faire part de sa réflexion sur ce sujet.

Texte de la réponse

Depuis 1974, de nombreux articles ont été publiés concluant à une baisse de la numération spermatique chez l'homme. Une des caractéristiques de cette décroissance est l'importance de ses variations géographiques qui laisse supposer l'existence de facteurs locaux ou régionaux liés aux conditions de vie, de travail ou d'environnement. Plusieurs facteurs de causalité ont été évoqués pour expliquer cette baisse quantitative et qualitative du sperme. L'implication de facteurs génétiques est peu probable étant donné la rapidité de l'évolution du phénomène. En revanche, les conditions de mode de vie et d'environnement pourraient influencer la production spermatique (exposition professionnelle à la chaleur, travail assis, habitudes vestimentaires ou alimentaires, stress, pollution environnementale). On constate par ailleurs depuis une vingtaine d'années, dans plusieurs pays, un accroissement du nombre d'altérations de la fonction génitale chez l'homme telles que la cryptorchidie et la non-fermeture de l'urètre (hypospadias), sans que l'on puisse établir un lien étiologique entre ces affections et le déclin spermatique. Des études récentes ont relancé le débat sur le sujet, évoquant le rôle des perturbateurs endocriniens naturels ou synthétiques. Parmi celles-ci, la publication d'une étude rétrospective franco-argentine publiée dans Human Reproduction révèle une baisse du volume spermatique et une augmentation de la concentration sérique en oestradiol chez des travailleurs exposés pendant dix ans à des pesticides ou des solvants. Toutefois, les auteurs n'ont pas observé d'influence significative de cette diminution du volume spermatique sur la fertilité, excepté pour les très faibles valeurs de volume séminal. Pour répondre à ces interrogations sur les produits chimiques perturbateurs endocriniens suspectés d'avoir des effets néfastes sur la santé, les gouvernements et organisations internationales ont mis en place plusieurs programmes d'études. Au titre du 5e programme-cadre communautaire de recherche et développement (1999-2002), la recherche sur la perturbation endocrinienne a été placée en tête des priorités lors des dernières révisions des programmes de travail (communication de la commission au conseil et au Parlement européen du 14 juin 2001). Une liste de 553 substances artificielles et 9 hormones de synthèse ou naturelles prioritaires a été retenue pour l'évaluation de leur rôle dans la perturbation endocrinienne. Au niveau mondial, l'OCDE a mis en place depuis 1998 un groupe d'étude spécial sur l'essai et l'évaluation des perturbations endocriniens en vue de mettre au point des méthodes d'essais reconnues. Ces méthodes devraient être disponibles en 2002 pour la santé humaine. Parallèlement à ces études internationales, le ministère chargé de la santé cofinance une étude épidémiologique de l'INSERM portant sur les variations régionales de la production spermatique et les facteurs de l'environnement. Cette étude multicentrique, reposant sur l'infrastructure de cinq centres d'étude et de conservation des oeufs et du sperme humain (CECOS, un à Paris et quatre en région), de 2 groupes d'hommes féconds ou présentant une pathologie tumorale testiculaire devrait permettre d'identifier et d'évaluer les facteurs

environnementaux et le mode de vie influençant la fonction de reproduction chez l'homme. Les résultats de cette étude sont attendus pour fin 2002. Enfin, dans le domaine spécifique des pesticides, lors de la réunion du comité national de sécurité sanitaire du 15 octobre 2001, le Gouvernement a décidé la création d'un observatoire des résidus des pesticides et de leurs effets sur la santé. Sous l'autorité des quatre ministères concernés, et en liaison avec l'AFSSA, cet observatoire aura pour mission de mettre en place une base de données publiques des normes réglementaires fixées en la matière, des résultats des actions de contrôle, et du suivi des actions de gestion de risque mises en place de manière corrective.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65071

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 août 2001, page 4482

Réponse publiée le : 17 décembre 2001, page 7307